

JOYEUX ANNIVERSAIRE

Andre Guigui, Henri Bensimon, Jonathan Albilis, Ari Abraham Look, Miriam Mamane, Adèle Nessa Cohen, Mila Segal, Yael Knafo, Frank Dahan, Elia Lasry, Orly Stieger, Adrien Fischel, Daniel Ruah, Gill Shamir, Alon Daniel, Ilanit Hassan, Gerard Ohayon, David Ballas, Yanick Banon

MAZAL TOV

Mazal Tov aux heureux parents Vanessa & Jonathan Harroche pour la naissance de leur fille, ainsi qu'aux grands-parents Arlette & Ernest Harroche et Donna & Graeme McIntyre. Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur !

MERCI

Merci à tous les bénévoles pour avoir distribué plus de 700 masques aux membres d'Or Shalom dimanche dernier !

Merci à Edouard Mellul pour avoir fait don de 2500 masques à Or Shalom !



Bulletin OR SHALOM

9 mai 2020 / 15 Iyar 5780

SHABBAT SHALOM !

EMOR

HORAIRE DES OFFICES SHABBAT

Allumage des bougies: 19h53

PRIÈRES À LA MAISON

Minha/Kabalat Shabbat: 19h30

Minha/Seouda Shlishit/Arvit: 19h45

Sortie du Shabbat: 21h03

JOURS DE LA SEMAINE

Lundi / Mardi / Merc. / Jeu. /

Dim.: 19h30

COVID-19

Pour l'instant, nous n'avons pas de confirmation du gouvernement pour ouvrir les portes de la synagogue. Une fois que nous serons autorisés à rouvrir le bâtiment, sachez que nous prendrons toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité et le bien-être de nos fidèles. Nous surveillons de près la situation en constante évolution et vous tiendrons informés de tout nouveau développement.



CERTAINS POINTS SAILLANTS

- Lois liées aux cohanim
- Personnes auxquelles la térouma est interdite
- Le hilloul Hachem (profanation du nom divin) et le kidoush Hachem (sanctification du nom divin)
- Les thèmes des fêtes et leurs sacrifices respectifs
- Le blasphémateur

Livre brun – p. 278 | English Artscroll – p. 672 | Artscroll français – p. 712

NAHALA / YAHRZEIT

Itshak ben Esther z"l, père de Michèle Hadida

Douani bat Miriam z"l, mère de Gerard Bensaïd

Eliahou ben Simha z"l, frère de Simon Azeroual

Messod bar Reina z"l, beau-père de Ninette Amar

Moshe ben Reina z"l, père de Jacob Miyara

Miriam bat Tillie z"l, mère de Joy Struzer

UN MOT SUR LA PARACHAT

La précision de nos jugements

La Parachat de cette semaine, Emor, s'achève avec l'incident du Mékalel, qui blasphéma le Nom d'Hachem. La Torah nous raconte qu'après son acte odieux, il fut emprisonné en attendant la sanction qu'il méritait. Rachi rapporte un Midrach qui affirme qu'il y avait alors un autre homme qui attendait son verdict – le Mékochech (qui avait publiquement enfreint le Chabbat) – dans une autre cellule. La situation des deux hommes était bien différente. Le Mékochech était condamné à mort, mais l'on ne savait pas quelle peine devait lui être infligée. Par contre, en ce qui concerne le Mékalel, le doute portait sur la sanction même : était-il condamnable ou pas ?

Le Sifté 'Hakhamim précise que s'ils avaient été incarcérés ensemble, le Mékalel aurait souffert injustement, puisqu'il aurait pu imaginer subir la même peine de mort que son compagnon. Pour lui éviter une anxiété inutile, il fut enfermé séparément.

Rav Mordékhai Gifter ajoute que s'ils avaient été placés ensemble, cela aurait également pu causer au Mékochech une souffrance superflue – si le Mékalel avait été exempté et qu'il l'avait su, sa douleur aurait été d'autant plus grande, parce qu'il est plus affligeant d'être seul à traverser une épreuve que de la partager. Par conséquent, le Mékochech fut éloigné et inconscient du sort du Mékalel.

Cet incident nous montre la sensibilité qu'impose la Torah – ces deux hommes avaient transgressé de terribles fautes, mais furent tout de même traités avec égard. De plus, nous apprenons que même lorsqu'une personne mérite une sanction, il faut faire très attention à ne pas lui causer plus de tort que nécessaire. Malgré la gravité du jugement de ces deux individus, leur souffrance ne devait pas être plus grande que celle exigée par la Loi.

Ce principe est appliqué plusieurs fois dans la Torah, dans la Halakha, par 'Hagal. Par exemple, on n'a pas le droit de dire du Lachone Hara – même à des fins utiles – si cela va causer un dommage plus important que celui mérité.

Avec ce souci en tête, on accomplit également la Mitsva de Véalakhta Bidrakhav, d'emprunter les voies d'Hachem, Qui punit toujours l'individu de manière exacte. Rav 'Haïm Chmoulevitz rapporte l'exemple de la vente de Yossef, lors de laquelle il est mentionné que

les wagons des Yichamélim contenaient des épices aux parfums agréables. Ce détail, apparemment superflu, montre la précision du Jugement divin. Certes, Yossef était déjà dans un état physique et moral déplorable, mais il ne méritait pas de supporter aussi une mauvaise odeur durant son voyage vers l'Égypte, alors Hachem fit en sorte qu'il soit transporté dans ce convoi plutôt qu'avec la marchandise habituelle.

Les Guédolim (dirigeants spirituels de la génération) firent preuve d'une sensibilité similaire quand il leur fallait réprimander quelqu'un ou agir pour une certaine cause. Il arriva, à maintes reprises que Rav Chakh soit contrarié par l'attitude d'un certain Roch Yéchiva (directeur d'une institution de Torah) ; un jour, il entreprit un long voyage pour lui en faire le reproche. Quand il arriva à destination, il ne resta qu'un court instant et prit congé sans faire aucune remontrance. Il expliqua ensuite que la femme du Roch Yéchiva était présente durant sa visite et Rav Chakh ne voulut pas le réprimander devant elle. Tous les efforts déployés pour ce déplacement ne valaient pas une peine superflue causée à un Juif.

Dans notre quotidien, nous avons maintes occasions de réprimander ou de punir, en particulier nos enfants ou nos élèves. Mais il est essentiel de ne pas être trop dur ; il vaut mieux éviter une remontrance s'il est probable qu'elle cause plus de dommages que nécessaire.

Le fait que la Torah juge important de nous préciser que le Mékalel et le Mékochech furent séparés pour être épargnés de toute souffrance inutile nous montre à quel point nous devons faire attention, dans nos relations avec notre prochain, à ne pas lui infliger une peine non méritée.

Par Rav Yehonathan GEFEN

A WORD ON THE PARASHAT

Torah Model

In Parshat Emor, God tells the Jewish people:

"You shall not desecrate My Holy Name, rather I should be sanctified among the Children of Israel." (Leviticus 22:32)

The primary privilege and responsibility of every Jew is to create positive PR for God and Torah. Certain mitzvot clearly achieve this, like Brit Milah - circumcision. Why would we perform non-medical surgery on a helpless baby - and on such a sensitive part of the body? The only possible motivation is that God said so! By doing so, I increase the respect for God in the world, which is the essence of sanctifying God's Name.

Every aspect of our behavior can foster this. I once asked a woman what led her to make a commitment to Torah observance. She said that when her 10-year-old niece became observant, the girl transformed from being a spoiled brat, into a model of kindness and compassion. The woman said, "If this is the effect that Torah has on a person, then I want it, too!"

On the converse, a Jew acting in a despicable manner is a desecration of God's Name - which is why we are so bothered when a Jew cheats in business. Besides violating the Torah prohibition of stealing, the additional tragedy is that people will say, "If this is the effect that Torah has, then I don't want any part of it." It distances people from connecting to God.

Even further, such behavior is demoralizing because there is a feeling that if the Jewish people - the "Light unto the Nations" - are corrupt, then what hope is there for the rest of us?

Every great opportunity presents with it a great responsibility. God's good Name is on the line. And it's up to us.

By Rabbi Shraga Simmons

HALAKHOT DE LA SEMAINE

Pourquoi y a-t-il la coutume de ne pas travailler après la Chki'a (coucher du soleil) pendant le 'Omer ?

Cette coutume est mentionnée dans le Choul'han 'Aroukh. Les élèves de Rabbi 'Akiva quittèrent ce monde en fin de journée et furent enterrés à partir du moment de la Chki'a. Une coutume de ne pas travailler, a été instaurée en souvenir de ce moment si triste.

Seconde raison : certains de nos maîtres déduisent du verset traitant du 'Omer que le moment à partir duquel il est possible de compter le 'Omer doit être chômé par crainte d'oubli.

